

# PROCES VERBAL DE CONSTAT

---

**SAS**

**DELANNOY - SALLAN**

Huissiers de Justice Associés

**9bis place du commandant demarne**

**34800 - CLERMONT L'HERAULT**

Tel : 04.67.96.93.40

[huissier@delannoy-sallan.fr](mailto:huissier@delannoy-sallan.fr)

Fax : 04.67.88.08.21

<http://constat-montpellier.com>

---



**LE LUNDI VINGT DEUX NOVEMBRE  
DEUX MILLE VINGT ET UN,  
à 14 heures 30**

**A LA REQUETE DE :**

**Monsieur Thierry RULENCE**, né le 01/03/1959 à FERVENT, demeurant 3 chemin de pezenas, 34800 BRIGNAC, FRANCE,

**M'AYANT EXPOSE :**

Qu'il a fait installer en août 2021 une station de production électrique par panneaux photovoltaïques avec espace de stockage batteries au sein de son atelier, mitoyen de son habitation.

Que l'installation a pris feu en date du 04 novembre 2021 et que cela a engendré des dommages sur les produits stockés à proximité.

Afin de garantir et préserver ses droits, il me requiert ce jour à l'effet de constater l'état actuel des installations situées à proximité du sinistre.

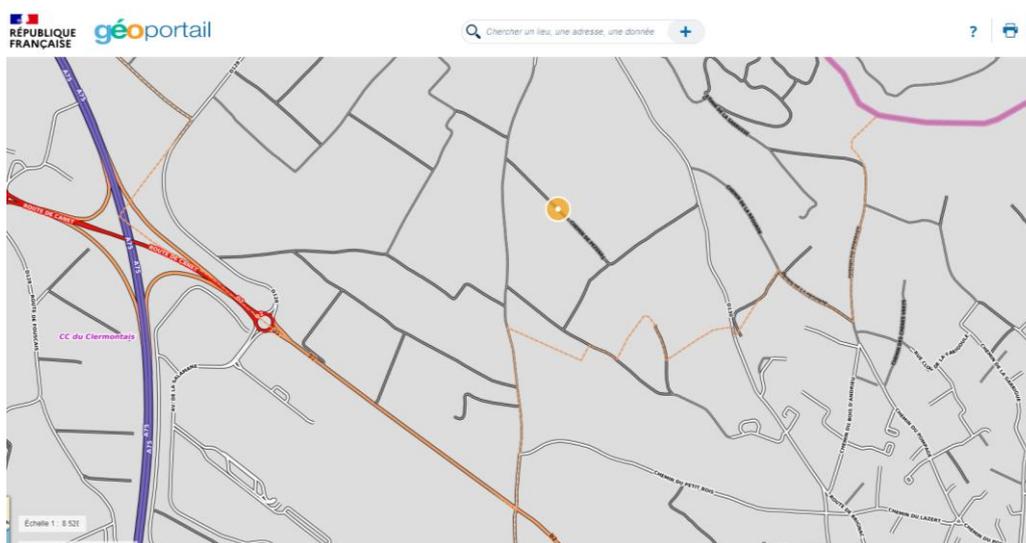
**DEFERANT A CETTE REQUISITION :**

**Je, Bastien Delannoy, Huissier de Justice Associé, membre de la SAS DELANNOY-SALLAN, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à Clermont l'Hérault, résidence Saint Paul, 9bis Place Commandant Demarne, soussigné**

**JE ME SUIS RENDU CE JOUR :**

3 chemin de pezenas

34800 BRIGNAC



## **EN PRÉSENCE DE :**

Monsieur Thierry RULENCE.

## **OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :**

### **Atelier**

J'accède à l'atelier du requérant mitoyen de l'habitation.

Je constate la présence de suie sur l'ensemble des éléments entreposés dans l'atelier. Côté droit, je constate la présence de suie au niveau du plafond de l'atelier.

Je constate en partie supérieure côté droit, la présence de deux poutres en bois, endommagées par le feu.

Je me dirige côté nord de l'atelier et constate la présence d'un sinistre dû au feu. Je constate la présence d'outils et matériels dégradés :

- Quatre kits de rénovation pour van bétailière ayant pour prix neuf 244,78 € ht l'unité
- Quatre batteries de camion
- Un chargeur de batterie de camion
- Un chargeur de batterie outils
- Un rabot
- Une meuleuse
- Une de visseuse
- Deux meuleuses
- Une perceuse
- Une scie circulaire
- Un karcher
- Un aspirateur à eau
- Un tire clou
- Un chauffage gaz de terrasse
- Un onduteur pour éolienne d'une valeur de 1800 euros ht
- Une machine à lustrer

Je constate également que les fils électriques présents sont entièrement brûlés.

Le requérant me déclare que ceux-ci desservent l'habitation en électricité.

Je constate également en partie inférieure du mur la présence d'un trou, à l'intérieur duquel, je constate la présence d'un tuyau PVC fondu.

Le requérant me déclare qu'il s'agit du réseau d'eau de l'habitation.

J'accède ensuite au cellier, où là étant, je constate la présence d'un lave-vaisselle de marque continental Edison ainsi que d'un lave-linge de marque Beko, l'ensemble présentant des dépôts de suie.

Présence également d'une rallonge électrique endommagée par le feu.



1.



2.



3.



4.



5.



6.



7.



8.



9.



10.



11.



12.



13.



14.



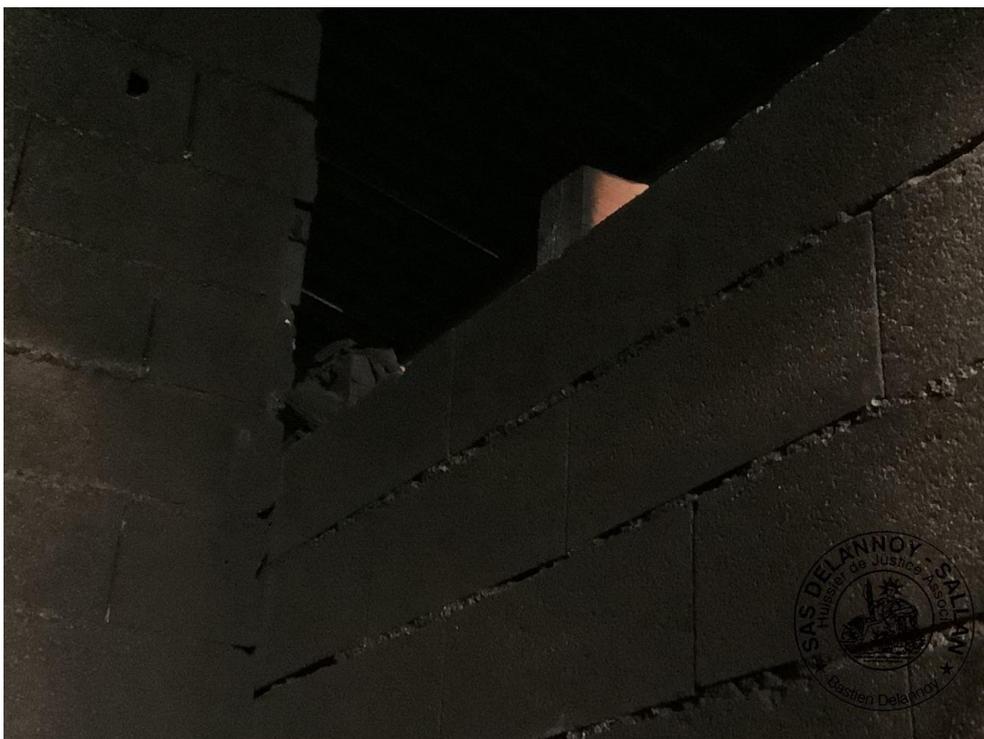
15.



16.



17.



18.



19.



20.

## Habitation

J'accède ensuite à la partie habitation.

Je me situe en rez-de-chaussée et constate la présence de suie sur l'ensemble de la surface du rez-de-chaussée.

Je constate également la présence de dépôt de suie sur l'ensemble du mobilier présent à savoir un fauteuil cuir, un canapé deux places cuir, une table basse bois, une chaise structure acier assise matelassée, un téléviseur écran plat de marque Panasonic, une table à manger en bois plateau bois, cinq chaises structure bois assises tissus motifs fleuris, une friteuse, un meuble bois une porte un tiroir et le réfrigérateur.

Je poursuis par la partie cuisine et constate du dépôt de suie sur l'ensemble du plan de travail ainsi que sur la machine à café, meuble de rangement, le four et la gazinière.



1.



2.



3.



4.



5.



6.



7.



8.



9.



10.



11.



12.



13.



14.



15.



16.



17.



18.

## Premier étage

J'accède ensuite au premier étage. Là étant, je constate la présence de dépôt de suie sur l'ensemble de la surface au sol.

Je constate la présence d'un canapé ainsi que de deux lits une place ainsi qu'un lit deux places endommagés.

Je constate la présence de plaques de polystyrène ainsi que de laine de verre noircies. Je constate également un dépôt de suie au niveau des poutres.

Présence d'une scie circulaire noircie par la suie.



1.



2.



3.



4.



5.

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 27 pages pour servir et valoir ce que de droit.

### Coût de l'acte

Les articles font référence  
au Code de Commerce

Émoluments (Art A444-10)	275,66 €
Déplacement (Art R. 444-48)	7,67 €
Sous total HT	283,33 €
TVA à 20%	56,67 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>340,00 €</b>



BASTIEN DELANNOY  
Huissier de Justice